



Le Président

COMMUNIQUE 3 avril 2012

Procédure règlement épreuves uniquement pour LE PERMIS D'ORGANISER

La FFSA a décidé de dématérialiser un certain nombre de documents. Ainsi, le service compétition, en charge des règlements des épreuves, traite désormais ceux-ci uniquement en format informatique.

Nouvelle procédure à compter du 1er avril 2012 :

- 1- Dans les délais, l'organisateur technique transmet à l'ASA, en format informatique **type Word**, le pré-règlement et ses éventuelles annexes pour validation.
- 2- Après y avoir apposé un marquant (tampon et la date) prouvant que celui-ci a bien été approuvé, l'ASA le transfère au Comité.
- 3- Dès réception, le Comité y appose un numéro et une date d'enregistrement et le transforme en format PDF puis le transmet au service compétition de la FFSA pour demande de permis d'organiser.
- 4- Le numéro de permis d'organiser est transmis, par le service compétition de la FFSA, directement à l'organisateur administratif pour prise en compte de celui-ci.
- 5- Dans les délais imposés, l'organisateur technique transmet à l'ASA la version définitive du règlement en format informatique type Word.
- 6- L'ASA adresse le règlement définitif, en format PDF, au Comité qui l'adresse à la FFSA

Tout document arrivant directement au CRSAC sans passer par l'organisateur administratif sera systématiquement retourné à son expéditeur.

Cette procédure ne modifie en rien le dossier Préfectoral, seul le nombre de d'exemplaire papier change à savoir :

- 1 pour l'ASA
- 6 pour la préfecture + 1 par commune traversée

Engagement Lycée dans la Course

Le Comité Directeur du CRSAC a décidé, le 22 mars dernier, que les engagements des **pilotes titulaires** de l'opération les "Lycées dans la course" serait désormais pris en charge par le Comité.

Modalités :

Après épreuve les organisateurs feront parvenir à l'ASA une facture relative aux engagements des pilotes titulaires (1 par voiture) présent sur leur épreuve.

L'ASA procédera au règlement et se fera remboursé par le Comité.